

ETUDIANTS ADMIS A L'EPREUVE DE SELECTION DES INSTITUTS DE FORMATION EN
MASSO-KINESITHERAPIE – IFMK BREST ET IFMK DE RENNES
DIPLOMES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

RENTREE SEPTEMBRE 2024

CANDIDATS RELEVANT DE L'ARTICLE 27
DE L'ARRETE DU 2 SEPTEMBRE 2015

- GROLIER Emy
- RENVOIRET Anne-Caire
- SANIJ Ikram

Brest, le 10 avril 2024

Le Directeur de l'IFMK
A. TROADEC



Sélection des candidats relevant de l'ARTICLE 27 DE L'ARRETE DU 02/09/2018
IFMK de BREST et de RENNES 2024

PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME PHASE DE LA SELECTION

« Epreuves d'admission »

Conformément à l'article 27 de ce même arrêté relatif aux dispenses et modalités particulières de scolarité ;

Les épreuves d'admission se sont déroulées le 8 avril 2024

- Candidats convoqués : 4
- Candidats présents : 4
- Candidats reçus : 3
- Candidats ajournés : 1

INCIDENTS intervenus au cours de l'épreuve :

Signatures :

Président du jury : le Directeur de l'institut : **M. Alain TROADEC**

Signature et cachet de l'institut



La Coordinatrice Pédagogique
Mme Emmanuelle BRIAND



Le formateur de l'IFMK
Mme Fanny GARGADENNEC



Le formateur de l'IFMK
M MIRAMAND Ludovic



La responsable pédagogique de l'IFPEK
Mme Héléne POULAIN



Le professionnel accueillant les étudiants en stage
Mme Nadège le PAGE

